



DECISION DU PRESIDENT DP2020-29

AVENANT MARCHE CONTRAT FLOTTE

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°DL2020-26 du 30 juillet 2020 portant délégations de compétences au Président,

Vu le marché d'assurance lot 3 : Flotte Automobile avec AXA à échéance du 31/12/2018,

Vu la décision du Président n°DP2019-17 du 03/12/2019 portant prolongation jusqu'au 31/12/2020, notamment pour le lot 3,

Considérant la nécessité d'une reconduction, compte tenu du contexte 2020 pour une année supplémentaire des contrats Assurance Flotte :

- ✚ Flotte automobile,
- ✚ Mission élus
- ✚ Transport privé de marchandises,

Détenus par la société AXA.

Considérant les propositions adressées par la société AXA.

Le Président :

ARTICLE 1ER : Décide de signer les avenants avec l'entreprise AXA pour une durée de 1 an, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

ARTICLE 2 : Précise qu'une mise en concurrence sera réalisée sur l'année 2021.

A Aiguillon, le 14 décembre 2020

Le Président,

Alain LORENZELLI